

Deux histoires à propos du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle

Où il est question de bouillabaisse Un savoureux plat à base de poisson



Source

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bouillabaisse_01.jpg

Auteur

Arnaud 25, CC BY-SA 4.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>>, via Wikimedia Commons

Peut-on se retrouver au tribunal pour avoir plagié une photographie ?
Oui, c'est le cas de la mairie de Marseille.

Les faits : Le photographe Patrick Box est l'auteur d'une photographie de bouillabaisse, spécialité culinaire de la ville de Marseille. La revue de la ville de Marseille publie un peu plus tard une photographie de bouillabaisse, qui ressemble beaucoup à celle publiée par Patrick Box. Celui-ci a saisi le tribunal qui a considéré dans un premier temps qu'il y avait plagiat. La ville de Marseille avait été condamnée à verser 7000 euros d'amende.

Lisez l'article sur le blog de Joëlle Verbrugge
Bouillabaisse et contrefaçon

<https://blog.droit-et-photographie.com/originalite-bouillabaisse-et-contrefacon/>

Un singe photographe peut-il être reconnu comme auteur ?



Source

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Macaca_nigra_self-portrait_large.jpg

Auteur

Self-portrait by the depicted Macaca nigra female. See article., Public domain, via Wikimedia Commons

A qui appartiennent les droits d'une photographie prise par un animal ?

L'histoire des selfies de singe où comment Naruto, un sympathique singe macaque femelle est entrée dans l'histoire du web et dans celle des droits d'auteur !

Le journaliste animalier David Slater s'était fait subtiliser son appareil par un singe fort curieux.

Ce singe macaque femelle avait pris des selfies particulièrement réussis. David Slater avait vendu ces selfies à une agence et avait perçu des droits d'auteur. Une association qui militait pour les droits des animaux avait porté l'affaire devant les tribunaux.

Les selfies de Naruto

https://fr.wikipedia.org/wiki/Selfies_de_singe

La suite sur le site du journal Le Monde

https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2017/09/14/affaire-du-selfie-de-singe-suite-et-fin-les-droits-d-auteur-seront-partages_5185695_4832693.html

Françoise Grave
Professeur documentaliste
Collège Camille Claudel
59650 Villeneuve d'Ascq



